



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseil de l'Europe

Question écrite n° 55859

## Texte de la question

Mme Nicole Feidt demande à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes si, au moment où l'Union européenne vient d'adopter une charte des droits fondamentaux, il ne serait pas opportun de moderniser toutes les conventions signées dans le cadre du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme, de libertés et des normes sociales, compte tenu à la fois de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, de l'évolution des mœurs et de l'élargissement du Conseil de l'Europe à la quasi-totalité des Etats européens.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nicole Feidt](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55859

**Rubrique :** Organisations internationales

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 25 décembre 2000, page 7233